

ARRETE DU MAIRE	
AM/060/2025	

**ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE
À UN ADJOINT DURANT LES ABSENCES DE MADAME LE MAIRE**

Le Maire de BREUILLET,

Vu les articles L 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Richard VIVIER, 1^{er} Adjoint au Maire, durant les absences de Mme le Maire **du 17 juillet au 2 août 2025 inclus.**

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 17 juillet 2025.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à :

M. Le Sous-préfet de Palaiseau,
M. Richard VIVIER, 1^{er} Adjoint au Maire.

Fait à Breuillet le 16 juillet 2025.



Mme Le Maire

Véronique MAYEUR